



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Requalification des voiries de centre-ville - Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018

DE20180627_29	Conseil municipal du 27 juin 2018
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le 02 JUL. 2018 Affichée le 2 juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 13 juin 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. François ELIE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- M. Joël GUITTON à Mme Stéphanie GARCIA
- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- M. Arnaud JUIN à M. Murat OZDEMIR
- M. Patrick LEMAIRE à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Murat OZDEMIR

R E S S O U R C E S

Requalification des voiries de centre-ville - Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018

Finances / Budget
id : 2303

Conseil municipal
27 juin 2018

29

Rapporteur : Vincent YOU

La Ville d'Angoulême s'inscrit dans une démarche volontariste de rénovation et de redynamisation de son centre-ville. Différents dispositifs sont ainsi à l'oeuvre pour restaurer le centre-ville et renforcer son attractivité (OPAH RU ; convention avec l'Etablissement Public Foncier ; Plan Commerce 2018-2020...).

A ce titre, la Ville d'Angoulême a été retenue parmi les 222 villes moyennes bénéficiaires du plan de revitalisation des centre-villes « Action coeur de ville » porté par le Ministère de la Cohésion des Territoires.

S'agissant d'une démarche globale portant également sur la qualité des espaces publics et des voiries, la Ville souhaite consolider ces initiatives dédiées au centre-ville par l'aménagement et la requalification de voies situées dans le centre ancien ou en permettant son accès immédiat, dont le retraitement participerait à rehausser durablement l'attractivité et le dynamisme du centre-ville.

Aussi, pour 2018, il s'agirait des voies suivantes :

- Avenue Wilson pour un montant de 287 502 euros HT ;
- Rue de Bordeaux pour un montant de 199 471 euros HT ;
- Rue de l'Arsenal pour un montant de 39 627 euros HT.

Le coût global de ces opérations est estimé à 526 600 euros HT, soit 631 920 euros TTC.

La Ville sollicite la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018. L'aide financière porterait sur un montant de dépense subventionnable de 526 600 euros HT soit 631 920 euros TTC dont le plan de financement de l'opération est détaillé comme suit :

FINANCEURS	Pourcentage demandé	Montant escompté
Etat - DSIL	33,48 %	176 304 €
Ressources propres	66,52 %	350 296 €
TOTAL	100,00 %	526 600 €

Au regard des éléments exposés, Il vous est proposé :

D'approuver le coût de l'opération pour un montant de 526 600 euros HT (soit 631 920 euros TTC) et son plan de financement ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention de 176 304 euros pour l'aménagement et la requalification des voiries dans le centre ancien ou d'accès immédiat, au

titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 et de signer tous les documents se référant à ce dossier ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
27 juin 2018
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
Adjoint

Pour le Maire,
Vincent YOU
Adjoint délégué
Finances - Politiques contractuelles
Fonds européens



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

